

Communiqué de presse **Évolution de la politique tarifaire des autocars de tourisme**



Engagé dans l'amélioration du service aux visiteurs depuis sa mise en place en 2021, l'Établissement public du Mont Saint-Michel (EPMSM) s'attache à trouver des solutions concrètes face aux possibles situations d'inconfort pendant certains « jours rouges » identifiés en moyenne et haute saison.

En 2023, une nouvelle grille tarifaire favorisant les visites en basse saison, ainsi qu'en début et fin de journée pour le reste de l'année, était proposée aux véhicules légers.

L'évolution détaillée aujourd'hui pour les autocars de tourisme en est le prolongement et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

UNE MESURE EN FAVEUR DE LA FLUIDITÉ DES FLUX TOURISTIQUES

Pendant la quinzaine de jours où des pics de fréquentation sont observés, l'arrivée simultanée d'autocars amènent en quelques minutes de nombreux visiteurs tant à l'embarquement des passeurs qu'aux portes du Mont, **générant des encombrements qui nuisent à la visite** aussi bien qu'à l'image du Mont Saint-Michel.

Lors de ces jours « rouges » **la présence des autocars de tourisme peut également perturber la bonne circulation des navettes** « Le passeur » qui transportent les visiteurs des parkings au Mont Saint-Michel.

En vue d’influencer certains choix de séjours, l’EPMSM déterminera désormais chaque année jusqu’à **15 jours « rouges »** à l’occasion desquels la **réservation de la place de parking autocar sera obligatoire** sur des créneaux avant 10 heures, ou après 15h ; en dehors de ces réservations, aucun accès autocar ne sera accepté.

Le tarif appliqué sera le forfait 24 heures haute saison majoré de 50%.

UN TARIF QUI RESTE PLUS AVANTAGEUX PAR PASSAGER

Après application des augmentations, ces nouveaux tarifs des parcs de stationnement ne dépasseront pas 2,50€ à 3€ par passager transporté en haute saison, selon le capacitaire de l’autocar, et 4 € par passager pour les jours de pics de fréquentation (« jours rouges »).

Une nouvelle catégorie tarifaire sera également créée spécifiquement pour les autocars à double étage dont les tarifs sont majorés de 50 % supplémentaires.

Cette modification s’applique également pour l’accès à La Caserne dont les tarifs planchers restent inchangés, avec une création de tarif « jours rouges » et d’option d’autocar à double étage.

Nouvelle grille tarifaire en vigueur pour les parcs de stationnement autocar :

| | | Basse Saison Du 1er janvier au 28 février Du 3 novembre au 31 décembre | | Moyenne Saison Du 1er mars au 30 juin Du 1er septembre au 2 novembre | | Haute Saison Du 1er juillet au 31 août | | Jours «ROUGES» | |
|-----------------------|-------------|--|----------------------|--|----------------------|---|----------------------|-------------------|----------------------|
| | | Autocar classique | Autocar double-étage | Autocar classique | Autocar double-étage | Autocar classique | Autocar double-étage | Autocar classique | Autocar double-étage |
| Parc de stationnement | 0-1h | 22,50€ | 33,75€ | 45,00€ | 67,50€ | 75,00€ | 112,50€ | 112,50€ | 168,75€ |
| | 1h-24h | 45,00€ | 67,50€ | 90,00€ | 135,00€ | 150,00€ | 225,00€ | 225,00€ | 337,50€ |
| Caserne | forfait 24h | 31,50€ | 47,25€ | 49,00€ | 73,50€ | 63,00€ | 94,50€ | 94,50 | 141,75 |

DES RECETTES QUI BÉNÉFICIENT À LA QUALITÉ DE SERVICE A L’ANNÉE

Rapportés au nombre de passagers véhiculés, les tarifs proposés restent, dans tous les cas, **plus attractifs pour le visiteur en transport autocar qu’en véhicule léger par passager ;**

Ils permettent de contribuer au financement du transport interne de visiteurs (service de passeurs parkings-Le Mont Saint-Michel en accès libre) ainsi qu’au maintien de tarifs attractifs en basse saison qui permettent de mieux répartir les flux sur l’ensemble de l’année.

15 JOURS ROUGES IDENTIFIÉS EN 2025

| MAI | JUIN | JUILLET | AOÛT |
|--|--|--|--|
| Week-end du 1er mai 2025 : - vendredi 2 mai - samedi 3 mai Week-end du 8 mai : - vendredi 9 mai - samedi 10 mai Ascension : - jeudi 29 mai - vendredi 30 mai - samedi 31 mai | Pentecôte : - samedi 7 juin - dimanche 8 juin - lundi 9 juin | Week-end du 14 juillet : - dimanche 13 juillet - lundi 14 juillet | Week-end du 15 août : - vendredi 15 août - samedi 16 août - dimanche 17 août |

Contact presse :

Manon Laclau-Lacrouts

medias@montsaintmichel.gouv.fr